

## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 NOVEMBRE 2016

Conseillers en exercice 19  
Présents 17  
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16/11/2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCEINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Anne-Sophie DUBOIS, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES Céline BREGEON, Jennifer SINGEVIN, Violaine KEIME, Paul REMY

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE

**Secrétaire de séance : Céline BREGEON,**

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

**N° 2016/24/11/6**

**DIVERS**

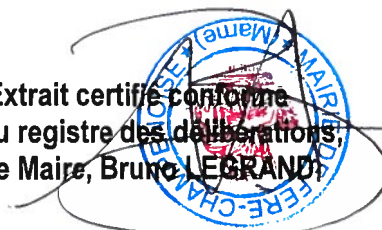
**RENOUVELLEMENT  
BUREAU ASSOCIATION  
FONCIERE  
DESIGNATION DES  
MEMBRES**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE  
DESIGNATION DE MEMBRES Le Maire fait part aux conseillers présents de la nécessité de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière. Il rappelle à ce titre que cette instance est constituée par des membres nommés pour six ans par le Préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par le Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal. Chacune de ces deux listes doit comporter le nom de deux personnes **IL APPARTIENT DONC A L'ASSEMBLEE DE PROPOSER DEUX PERSONNES** étant entendu que le Maire est membre de droit et n'a pas donc à être proposé; - les personnes proposées doivent jouir de leurs droits civils et avoir atteint leur majorité ; - les deux personnes proposées par le Conseil Municipal seront autres que celles proposées par la Chambre d'Agriculture. Le Maire invite les membres présents à procéder à ces désignations

Les personnes proposées par le Conseil Municipal sont **Xavier ROY** et **Dominique LAURAIN** .

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Le Maire, Bruno LEGRAND



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 24 NOVEMBRE 2016

Conseillers en exercice 19  
Présents 17  
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16/11/2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCEINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Anne-Sophie DUBOIS, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES Céline BREGEON, Jennifer SINGEVIN, Violaine KEIME, Paul REMY

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE

**Secrétaire de séance : Céline BREGEON,**

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

#### N° 2016/24/11/5 PERSONNELS Créations d'emplois Permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34  
Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

#### **DECIDE**

**Article 1 :** Deux emplois permanents à temps complets sont créés :

Un emploi d'agent polyvalent chargé de l'entretien des bâtiments et des travaux de serrurerie et de menuiserie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour faire face au départ en retraite d'un agent

Un emploi d'agent de service affecté à l'école maternelle à compter du 13 février 2017 pour maintenir l'effectif du service

**Article 2 :** Les deux emplois relèvent du grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

**Article 3 :** A compter du 13 février 2017, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint : Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ancien effectif : 7 /nouvel effectif :8

**Article 4 :** A compter du 01 juillet 2017, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint : Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ancien effectif : 8 /nouvel effectif :9

**Article 5 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6444

**ADOPTE** : à l'unanimité des membres présent.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

**Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire, Bruno LEGRAND**



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 NOVEMBRE 2016

Conseillers en exercice 19  
Présents 17  
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16/11/2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Anne-Sophie DUBOIS, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES Céline BREGEON, Jennifer SINGEVIN, Violaine KEIME, Paul REMY

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE

**Secrétaire de séance : Céline BREGEON,**

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

**N° 2016/24/11/4  
PERSONNELS  
Création d'emploi  
Recrutement d'un agent  
contractuel**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 31

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir renforcer momentanément l'équipe des services techniques ;  
Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants**

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois ( 12 mois maximum sur une même période de 18 mois) allant du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2017inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

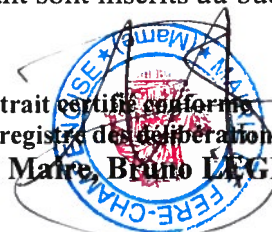
Il devra justifier de connaissances en serrurerie, en menuiserie et en entretien courant des bâtiments.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Le Maire, Bruno LEGRAND



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 NOVEMBRE 2016

Conseillers en exercice 19  
Présents 17  
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16/11/2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUICINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Anne-Sophie DUBOIS, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES Céline BREGEON, Jennifer SINGEVIN, Violaine KEIME, Paul REMY

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE

### Secrétaire de séance : Céline BREGEON

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

#### N° 2016/24/11/3 PERSONNELS PARTICIPATION EN PREVOYANCE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

**AUTORISE le Maire** à soumettre la projet au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire Bruno LEGRAND



## Commune de FERE-CHAMPENOISE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 NOVEMBRE 2016

Conseillers en exercice 19  
Présents 17  
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16/11/2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCEINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Anne-Sophie DUBOIS, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES Céline BREGEON, Jennifer SINGEVIN, Violaine KEIME, Paul REMY

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE

### Secrétaire de séance : Céline BREGEON

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

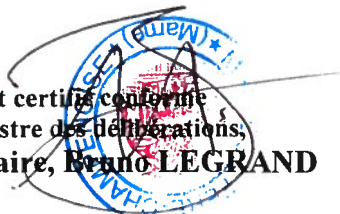
#### N° 2016/24/11/2 SOCIAL ACCORD POUR REALISATION DIAGNOSTIC POUR PROJET MARPA

Dans le cadre d'un projet de résidence sénior sur la commune de FERE CHAMPENOISE, une rencontre a eu lieu le mercredi 09/11/2016 entre Mesdames MANCE, DAZY, DROUOT et Monsieur PETIT avec Madame CHOCHOY, référente MARPA à la MSA Marne Ardennes Meuse.

Il a été rappelé qu'un diagnostic plus large est attendu pour un projet de résidence sénior sur le territoire. En effet la question des besoins et des attentes des personnes âgées sur le territoire reste centrale avant d'envisager la création d'une structure comme une petite unité de vie. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la question du diagnostic avant de proposer des réponses tout en associant les acteurs locaux et la population concernée.

Le département d'action social et sanitaire est sollicité pour un accompagnement sur cette démarche. Un prestataire extérieur est sollicité dans le cadre du diagnostic lequel serait financé par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des votants EMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place d'un tel diagnostic et **AUTORISE** le maire à lancer une consultation dans le but de trouver un prestataire pour mener à bien ce travail indispensable de diagnostic.



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 NOVEMBRE 2016

Conseillers en exercice 19  
Présents 17  
Votants 17

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16/11/2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Edith POUCINEAU, Bernadette EGOT, Fabrice HERBIN, Anne-Sophie DUBOIS, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES Céline BREGEON, Jennifer SINGEVIN, Violaine KEIME, Paul REMY

Absents : André LESPRIT, Gérard GORISSE

**Secrétaire de séance : Céline BREGEON**

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

### N° 2016/24-11/1 EXTENSION DES EAUX USEES Attribution du marché

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'extension des eaux usées ruelle du Moulin vont être entrepris prochainement. Suite au lancement d'un marché à procédure adaptée, 2 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des offres, la société **EVEA** (située dans à ATHIS) a présenté l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, en effet que ce soit en matière de prix, de technique ou de délai, elle a obtenu la note maximale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**, à l'unanimité des votants**

**DECIDE** de confier le marché public relatif à l'extension des eaux usées ruelle du Moulin à l'entreprise **EVEA** pour un montant total de **76858.80 € TTC**.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer le marché public correspondant

Certifié exécutoire

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
s/préfecture  
le  
et de la publication  
Le Maire Bruno LEGRAND  
Le

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire, Bruno LEGRAND

